



N° 34259-2017/1-ACTS/ DDR
du 13 septembre 2017

**Rapport de présentation
au Bureau de l'assemblée de la province Sud**

OBJET : prolongation de l'aide à l'achat de juvéniles d'holothuries

PJ : un projet de délibération

L'aide à l'achat de juvéniles d'holothuries (35 F sur un prix d'achat maximal de 50 F), instituée par la délibération n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015, a permis d'initier des cycles de grossissement en bassins sur huit fermes crevetticoles de la province Sud, en souffrance d'approvisionnement en post-larves. Ainsi, près d'un million d'animaux produits par la société d'élevage aquacole de la Ouenghi ont été mis en élevage sur plus de cent hectares de bassins.

Depuis septembre 2017, les premières holothuries commercialisables (poids frais de 400 gr au minimum) sont traitées par l'atelier de transformation et de conditionnement récemment installé à Numbo, sur financement principal de Promosud et de Nord Avenir. Les survies et vitesses de croissance constatées laissent escompter environ 200 tonnes d'holothuries à traiter sur une période de 18 mois. La valorisation sur le marché asiatique de cette production devrait permettre de valider l'avenir de la filière.

En parallèle à la création d'une véritable nouvelle filière aquacole, l'intérêt porté par les aquaculteurs et la collectivité était d'étudier l'effet potentiel de bio remédiation de cet élevage au profit des élevages de crevettes à faible performance. Les premiers résultats constatés sont très encourageants. A cet égard, ceux de la Sarl Seafarm, ferme fortement impactée par les pathologies depuis plus de quinze ans, fondent un réel espoir avec un cycle d'élevage de crevettes lors de la campagne 2016-2017 conclu à un taux de survie de 70% et un indice de conversion de 2 (moyenne filière 45% et 2,6).

Nous suivrons avec une attention toute particulière sur la campagne 2017-2018, les 40 hectares de bassins ayant accueilli des holothuries qui supporteront un cycle d'élevage de crevettes. Le centre technique de l'aquaculture (CTA) de Saint-Vincent observe également un essai en cours de co-élevage d'holothuries et de pouates.

L'aide exceptionnelle à l'achat de juvéniles s'éteint en principe au 30 septembre 2017. Compte-tenu de l'intérêt à soutenir l'élan initié de cette nouvelle filière qui offre des perspectives, à confirmer en termes d'assolement pour les crevetticulteurs, et à évaluer pour le développement d'élevages en mer (système de production encore à défricher), il est proposé de prolonger la mesure pour deux années supplémentaires.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.